

## CONSEIL MUNICIPAL

### ↻ REUNION DU 17 JUIN 2021 ↻

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE

##### Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- ▶ PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DU PROJET EOLIEN DE L'ENTREPRISE « SOLEIL DU MIDI »
- ▶ DELIBERATION PORTANT DESAFFECTATION ET ALIENATION APRES ENQUETE
- ▶ NOMINATION DE REFERENTS « AMBROISIE »
- ▶ INFORMATIONS
- ▶ QUESTIONS DIVERSES



Le Maire, Jean-Luc MARQUANT

#### PROCES – VERBAL ET COMPTE-RENDU DU 20 MAI 2021

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal et le compte-rendu du 20 mai 2021.

#### POINTS RAJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour.

- **désignation d'un délégué « attractivité / accueil »**
- **fixation des tarifs du tennis**
- **Création d'un programme d'investissement et demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux – réhabilitation du sol de l'école primaire**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les ajouts à l'ordre du jour.

#### PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DU PROJET EOLIEN DE L'ENTREPRISE « SOLEIL DU MIDI »

M. Rémi GUITTARD, Chef de projet de l'entreprise « Soleil du Midi » a exposé l'avancement du projet éolien sur le territoire de la commune qui s'est présenté selon l'étude des points suivants :

- Prises de vue hivernales pour les photomontages. Initialement prévues à 35, une dizaine de prises de vue supplémentaires ont été réalisées pour compléter l'étude paysagère et patrimoniale dont l'état initial a été finalisé en avril 2021.

- Campagne acoustique en février / mars 2021 sur les hameaux à proximité de la zone d'étude du projet.
- Mise à jour de l'étude du potentiel en vent avec 2 ans de mesure (atteint en avril 2021) notamment pour réduire les incertitudes. Bien que le potentiel du site en ressorte confirmé, les années mesurées se sont avérées plus ventées que la moyenne des 10 dernières, par conséquent une augmentation de la taille du mât de 10 % sera très certainement nécessaire. Cela permettra de capter une ressource en vent plus importante.

L'état initial des différentes études étant désormais effectué, l'implantation du projet va prochainement pouvoir se finaliser.

Il s'en suivra ensuite pour chacun des volets, l'étude des impacts et la définition de mesures adaptées.

L'étude du projet sera programmée en septembre avec les autres collectivités à proximité du territoire d'implantation.

### **DELIBERATION PORTANT DESAFFECTATION ET ALIENATION APRES ENQUETE – CHEMIN RURAL DU « BOIS BRULE »**

Vu la délibération en date du 11 février 2021 pour l'avis de l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit du « bois brûlé »,

Vu l'arrêté municipal du 18 mars 2021 soumettant à l'enquête publique pour l'aliénation d'un chemin rural et de la désignation d'un commissaire-enquêteur,

Vu le registre d'enquête clos le 27 avril 2021 comportant cinq observations recueillies,

Vu l'avis favorable de Mme la Commissaire-enquêtrice,

CONSIDERANT que le chemin rural sis « bois brûlé » dit « de Pierrefitte-sur-Loire à Monétay-sur-Loire » est à ce jour sans issue sur la partie au nord du tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation,

CONSIDERANT que ce tronçon de chemin n'est plus d'usage public, dans la mesure où il n'entre pas non plus dans un circuit de randonnée parce qu'il est en impasse,

CONSIDERANT qu'il n'est utilisé régulièrement que par une seule personne,

CONSIDERANT que la municipalité est en cours d'organiser de nouveaux parcours, qui permettront d'accroître la longueur des chemins de randonnée du territoire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est proposé :

- de désaffecter le tronçon du chemin rural dit du « bois brûlé », en vue de sa cession ;

- de fixer le prix de vente dudit chemin à 200 € ;

- de retenir la demande d'acquisition du tronçon du chemin rural de M. COULON,

Propriétaire de parcelles contiguës au tronçon du chemin rural et utilisateur régulier pour l'accès à celles-ci ;

- dit qu'une servitude de passage sera notifiée sur l'acte notarié pour l'entretien des abords des parcelles ou lors de la réalisation de travaux nécessitant le passage d'engins pour les parcelles des autres propriétaires contiguës au chemin rural.

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### **DESIGNATION DE REFERENTS « AMBROISIE »**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du plan local d'actions de prévention et de lutte contre l'ambroisie, le département de l'Allier a organisé un travail de sensibilisation à la présence d'ambroisie sur le territoire et à la colonisation progressive de l'espèce.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide les candidatures de Mme Dominique PETIT et M. Christophe VERY en qualité de « référent ambroisie » au titre de la Commune de Saligny –sur- Roudon et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

### **DESIGNATION D'UN DELEGUE « ATTRACTIVITE / ACCUEIL »**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes est lauréate au titre de l'appel à projet « relever le défi démographique » dans le cadre du programme Opérationnel Interrégional Massif Central.

Il rappelle la politique d'accueil de nouvelles populations menée par la Communauté de communes qui s'articule autour de 4 axes d'interventions :

- Développement d'une culture de l'accueil
- Elaboration d'offres d'accueil globales et mis en réseau des acteurs professionnels de l'accueil
- Diffusion, promotion territoriale et prospection
- Accompagnement des porteurs de projet
- Connaître le territoire intercommunal et en assurer la promotion,
- S'informer / se former sur les dispositifs existants,

Le Maire propose à l'assemblée la **désignation d'un référent « attractivité et accueil » au sein de la commune.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- **Mme Magali LAMOTTE, conseillère municipale pour cette mission.**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) PROGRAMME GENERAL D'AIDE AUX TRAVAUX AUX EQUIPEMENTS COMMUNAUX – REHABILITATION DU SOL DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Le Maire expose le projet de **travaux de réhabilitation du sol de l'école primaire** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) **programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux (35 %)**.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT :	<b>3 699.44 €</b>
DETR :	1 295.80 €
Autofinancement communal	<b>2 403.64 €</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

**Le projet sera réalisé prochainement pendant les congés scolaires (juillet 2021)**

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE / PROGRAMME 342 – REHABILITATION DU SOL DE L'ECOLE**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative à l'article 2313 du programme 342 – Réhabilitation du sol de l'école primaire en dépenses d'investissement pour un montant de 4 440 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte la création du programme en investissement par décision modificative budgétaire.

**FIXATION DES TARIFS DU TENNIS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de fixer comme suit les tarifs horaires de la location des courts de tennis à compter du 1<sup>er</sup> /07/2021 jusqu'au 31/08/2021 :

- **Résident de la commune (gratuit)**

- **Non résident 3 € de l'heure (les fonds seront encaissés par l'association du tennis club Salignois)**

(Les inscriptions se feront en Mairie et les clés des courts de tennis seront remises aux utilisateurs).

## INFORMATIONS

### a- **SICTOM Nord Allier : Points en apport volontaire – mise à jour signalétique- retrait des corbeilles**

Le Maire rappelle que depuis 2019, la simplification du geste de tri permet, aux usagers, de déposer tous les emballages ménagers recyclables dans une seule et même colonne.

La création d'une Société Public Local (SPL) « Allier tri » en lien avec les différentes collectivités ayant la compétence de collecte des déchets ménagers de l'Allier, a permis de construire un centre de tri moderne et adapté aux nouvelles consignes de tri et à ses nouvelles contraintes. Le SICTOM a mené des actions, notamment pour les points en apport volontaire afin de pallier à l'apport supplémentaire de certains emballages ménagers recyclables à base de plastique.

#### **Ces actions ont porté sur :**

- Mise à jour de la signalétique sur les colonnes TRI (plastron : nouvelles consignes de tri)
- Création de nouveaux Points en Apport Volontaire (colonnes TRI + VERRE) dans certaines communes ayant une collecte des ordures ménagères en points de regroupement (collecte en Bras latéral)
- Remplacement de colonnes TRI et VERRE, en mauvais état, par des colonnes neuves et équipées d'une trappe adaptée (colonnes TRI)

Mise à jour de la signalétique à proximité des colonnes.

#### **Retrait corbeille :**

Le retrait des corbeilles (+ cerclage) posées sur les mâts des panneaux signalétiques des Points en apport Volontaire sera effectif tout au long du mois de juin 2021.

Le SICTOM effectuera, également, une 2ème ouverture sur les colonnes TRI "ancienne génération" afin de faciliter la dépose des emballages ménagers recyclables (papiers, cartonnettes, emballages plastiques et métalliques...) pour les habitants.

- b- **Site internet de la commune :** La commune a été impactée par la perte des données et site internet, consécutivement à l'incendie survenu chez OVH le 10 mars 2021. Net'15 a engagé la récupération des sites à ses frais.
- c- **M. FERRAND Emmanuel, Conseiller Régional** informe la commune que la commission permanente réunie le 21 mai dernier a décidé l'attribution d'une subvention de 21 696 € pour la création d'un point multiservices.
- d- **Abri bus voyageur** vers le marché couvert : les travaux devraient débuter prochainement par l'entreprise GIRAUD pour la pose d'une dalle en béton.
- e- La **fête des Ecoles** s'est déroulée le vendredi 25 juin à partir de 15 h dans la cour de l'école élémentaire en nombre limité.
- f- **Le remplacement de M. Michel VATARD**, agent technique, en congés maladie depuis le 16 mars 2021, est à prévoir prochainement. Un agent contractuel peut assurer le remplacement temporaire d'un fonctionnaire d'une disponibilité de courte durée. Le contrat est conclu pour une durée déterminée et renouvelé, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire.

- g- **L'association Retraite Sportive de ST POURCAIN-sur-BESBRE** souhaite réserver le stade municipal le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour l'organisation d'un pique-nique.
- h- Le **Comité des Fêtes de SALIGNY sur ROUDON** organise une brocante le dimanche 4 juillet 2021 au stade municipal de 9h à 18 h. Elle est ouverte aux particuliers, professionnels et artisans (sous réserve du contexte sanitaire). A cette occasion, un repas à emporter sera prévu pour les participants. Les inscriptions sont faites par téléphone au 07 66 75 40 72 ou 06 88 58 02 82 ou par mail au C.F.Saligny@gmail.com.
- i- **L'assemblée générale de l'association DOM'Services plus** est prévue le mercredi 7 juillet 2021 à 18 h 00 à la salle des fêtes de SALIGNY-sur-ROUDON suivie d'un pot de l'amitié.
- j- Les adhérents du **Rétro Mobile Club Dompierrois** se réunissent au stade de SALIGNY-sur-Roudon, le dimanche 11 juillet 2021 à l'occasion d'un pique-nique.
- k- La **municipalité** organise un repas gratuit pour les habitants de SALIGNY-sur-ROUDON le mercredi 14 juillet 2021 au stade municipal avec l'association des 3 commerces de bouche. Les inscriptions sont à retourner en Mairie.
- l- L'inscription **au concours des maisons fleuries 2021** est fixée jusqu'au 15 juillet en Mairie.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- Prochaine réunion de conseil le **Jeudi 22 juillet 2021 à 19h30**